



Paris, le 20 mai 2015

Monsieur Stéphane LE FOLL
Ministre de l'Agriculture
Hôtel de Villeroy
78 rue de Varenne
75007 Paris

Monsieur le Ministre,

Nous nous permettons d'attirer votre attention sur les conséquences de l'extension des zones vulnérables annoncées pour 2015. Pour le seul département Tarn, 126 communes supplémentaires sont concernées par celle-ci !

Au-delà d'un déphasage grandissant entre les décideurs politiques et les professions agricoles, nous constatons une vive inquiétude des agriculteurs quant à la mise en place d'une réglementation spécifique concernant la carte de ces nouvelles zones.

En effet, ces nouvelles dispositions auront un coût non négligeable qui viendra s'ajouter aux nombreuses difficultés que subit cette profession depuis plusieurs années.

C'est la raison pour laquelle, dans le cadre d'un travail constructif en amont, nous souhaitons vous interroger sur la mise en place de mesures d'accompagnement et d'accommodement (calendrier à respecter pour les agriculteurs, exploitation des pentes, utilisation du fumier...) afin de permettre aux agriculteurs une mise en œuvre rationnelle de cette nouvelle réglementation et de diminuer autant que possible le poids des contraintes.

Sachant compter sur votre bienveillante attention, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'expression de nos sentiments les meilleurs.

et respectueux

Philippe FOLLIOU
Député du Tarn

Philippe BONNECARRERE
Sénateur du Tarn

Permanences parlementaires : 132, avenue du Colonel Teyssier – 81000 ALBI
3, Boulevard des Lices – 81100 CASTRES

Courrier électronique : contact@philippe-folliot.fr / senateur.bonnecarrere.81@orange.fr